L'Assemblée Générale de la Société des Agriculteurs du Nord

Les difficultés actuelles, notamment le problème de l'écoulement des blés, ont été passés en revue

Les assemblées mensuelles de la Société des Agriculteurs du Nord sont de plus en plus suivies, dans la mesure même des difficultés qu'on n'arrive pas aisément à résoudre. Après une réunion du bureau, l'assemblée a été ouverte à 10 h. 30, par M. E. Lanthiez, qu'entouraient au bureau MM. Auguste Potié, sénateur du Nord, Florimond Desprez et Carlier-Caffieri, anciens présidents ; Merchier, secrétaire général. Parmi l'assistance particulièrement nombreuse, MM. Leriche, président de l'Office départemental Agricole ; Vezin, directeur des services agricoles du Nord ; Monsarrat, inspecteur honoraire ; et Riez, directeur des services vétérinaires ; MM. Camille Bataille ; Sénéchal, Joseph Degrendel ; L. Caudrelier, vice-présidents ; Bonnet, conseiller général ; Théo Brasme, conseiller d'arrondissement ; Guilbaut, président du Comice Agricole de l'arrondissement de Lille ; MM. Malaquin, professeur à la Faculté des Sciences ; Schmidt, directeur des exploitations agricoles de Lens ; Casimir Destombe ; Alix Ghestem ; Jean Dorchies ; Pasquesoone ; Henri Demesmay ; Julien Matte, directeur de la « Renaissance Agricole » ; René Brethenoux et Guffroy, professeurs d'agriculture ; Désiré Lefebvre ; M. Rivart, secrétaire de la Société, etc.

En ouvrant la séance, le président rendit un juste hommage au regretté sous-préfet de Valenciennes, M. Toucas-Massillon, dont la disparition sera vivement ressentie dans les milieux agricoles qu'il apprit à connaître au cours d'une brillante carrière. L'assemblée est unanime à s'associer aux condoléances qui seront adressées à sa veuve et à sa famille.

Une causerie fiscale de M. Bouchez

M. BOUCHEZ, conseiller fiscal, bien connu à Lille et à Valenciennes, fait une allusion à certaines répartitions fantaisistes de la contribution personnelle mobilière dans des communes où la politique ne perd pas ses droits et indique le moyen d'y parer. Il rappelle les tentatives faites dernièrement pour imposer la tenue d'une comptabilité aux agriculteurs réalisant plus de 150.000 francs d'affaires. Il estime que cette mesure aurait en fin de compte été préjudiciable aux intérêts du trésor.

Après quelques indications pratiques sur la cédule agricole M. Bouchez parle des déclarations d'impôts sur les revenus, de la carte d'identité fiscale, de la convention fiscale franco-belge, des insuffisances d'évaluation en matière d'enregistrement, de l'impôt sur le chiffre d'affaires applicable aux organismes d'achats en commun.

Il termine en montrant l'effroyable complexité de notre système fiscal dont la simplification est bien plus, croit-il, d'ordre administratif que d'ordre législatif. Il suffirait dit-il que les administrations centrales fassent preuve d'un peu de psychologie et de diplomatie pour que le « moral » du contribuable, remontât sensiblement.

Le marché du blé

On passe à l'admission de nouveaux membres ratifiée à l'unanimité : de MM. Pierre Delsart, agriculteur à Viesly ; Raphaël Pigache, instituteur à Spicker ; Robert Bedoy, publiciste à Hazebrouck ; Jean Lemesre, agriculteur à Fretin ; Edouard Roussel sénateur du Nord, industriel à Roubaix ; Maurice Selosse, agriculteur à Wambrechies ; Fernand Duouenoy, de Touffiers ; Alfred Helle, cultivateur à Abscon ; et Jean-Baptiste Jonas, maréchal, à Hélesmes.

En un court exposé, M. Florimond Desprez donne la situation du marché du blé dans le Nord qui, produisant 3 millions de quintaux, en consomme 4 millions. Actuellement on n'arrive pas à placer un quintal en meunerie. Il y a antagonisme de fait entre les régions excédentaires et les déficitaires dont nous sommes. Les conditions d'exploitation, de main-d'œuvre, sensiblement plus élevées chez nous, nous mettent en infériorité et M. Fl. Desprez est amené à s'élever contre des dispositions légales qui ne tiennent pas compte de ces contingences régionales. Cela se traduit par des manœuvres bien connues de minotiers qui vont s'approvisionner pour les raisons que l'on devine, dans un rayon de plus en plus étendu. La question des transports est venue aggraver ce déséquilibre du marché. En effet, un décret tout récent, du 1er mars, dit que tout blé qui aura été stocké en un point éloigné de plus de 50 kilomètres d'un centre de consommation va obtenir un abattement de transport de 60 % au-dessus de 2 francs. Cette caisse commune, que les agriculteurs du Nord alimentent, les infériorisera nettement.

M. F. Desprez termine par une courte digression sur l'emploi obligatoire par la meunerie de 35 % des blés stockés par des coopératives. La formule administrative des bons B 1 tendrait là encore à se retourner contre les producteurs de notre région.

MM. Théo Brasme, Leriche et Auguste Potié, interviennent sur la question des adjudications de farines et blés à l'Administration. A-t-on toujours respecté le cours légal ?

M. Auguste Potié résume la discussion en invitant l'assemblée à renouveler sa protestation contre le régime de l'admission temporaire, et demandant d'autre part que les adjudications soient faites strictement au prix légal.

Un exposé de M. Merchier secrétaire général

M. Louis MERCHIER, secrétaire général, procède avec sa vigueur habituelle au tour d'horizon. Il dit un mot de l'inapplication dans certaines régions, de mesures législatives, assurances sociales pour ne prendre qu'un exemple, qui pèsent sur les producteurs agricoles qui s'y soumettent sans rechigner. Il argumente avec beaucoup d'autorité sur la nécessité de la polyculture et du retour notamment aux céréales secondaires qui, si elles étaient suffisamment protégées, décongestionneraient d'autant le marché du blé.

Des observations sur le dumping houblonnier et une menace de modification au régime des alcools se sont traduites par les vœux suivants qui seront adressés aux parlementaires.

Le houblon. — « La Société des Agriculteurs du Nord » félicite le groupement des planteurs de houblons de Flandre du résultat de ses démarches et demande à tous les élus du département de veiller à ce que les promesses faites aux délégués des planteurs de houblon, relativement aux importations de Tchéco-Slovaquie et à la lutte contre le dumping allemand, soient tenues ».

La culture betteravière. — « Considérant que les alcools de cidre remplacent les alcools dits industriels, chassés sans motif valable du marché des alcools de bouche qu'ils approvisionnaient depuis de longues années ; qu'en outre, ces alcools ont été contingentés et que certaines propositions tendant à supprimer la parité de prix des alcools et du sucre, ce qui aurait pour conséquence une énorme diminution de la production betteravière, les agriculteurs du Nord attirent l'attention des représentants du département sur ces manœuvres et comptent sur leur vigilance pour empêcher tout changement à la règle de parité ».

La réunion a pris fin sur une communication de M. Charles Vezin, relative au Salon de la Machine Agricole.

LE CONFLIT DU TEXTILE LILLOIS

M. Marquet, ministre du Travail a reçu hier M. Le Blan représentant des industriels

(DE NOTRE RÉDACTION PARISIENNE)

Poursuivant ses négociations en vue d'apaiser le conflit qui divise les ouvriers et les patrons de l'industrie textile de la région lilloise, M. *Marquet* ministre du Travail, qui avait conféré mardi soir avec les représentants du Syndicat confédéré du Textile, a reçu hier après-midi M. *Le Blan*, président de la Chambre syndicale des Filateurs de *Lille*, qui avait été convoqué pour 17 heures. Il a été, comme d'habitude, fort exact au rendez-vous.

L'entretien entre le Ministre et M. *Le Blan* s'est poursuivi pendant près de trois quarts d'heure. Que s'est-il passé au cours de l'entrevue ? M. *Marquet* pas plus que le Président de la Chambre syndicale, n'ont voulu le dire. Nous croyons toutefois savoir que le Ministre du Travail a soumis à M. *Le Blan* certaines suggestions au sujet desquelles le représentant des industriel lillois, après les avoir enregistrées, aurait déclaré qu'il lui fallait d'abord les soumettre aux membres de la Chambre syndicale avant de pouvoir donner une réponse. L'opinion des filateurs de *Lille* serait connue dans un délai très bref.

Les accidents de la route

Un automobiliste l'échappa belle à Frévent

Hier mercredi, à dix heures, M. Hédin Léandre, demeurant à **Houvin-Houvigneul**, se rendait de cette localité à **Frévent**, dans son auto. Il descendait à bonne allure la côte dite d'Houvin, avant d'entrer dans Frévent.

Apercevant le passage à niveau situé près du cimetière Saint-Hilaire, il voulut freiner, mais ses freins ne fonctionnèrent pas convenablement. A ce moment arrivait, à moins de vingt mètres, le train se dirigeant sur Abbeville.

M. Hédin obliqua à gauche et son auto vint s'emboutir sur le pilier gauche de la barrière. L'automobiliste fut sérieusement blessé par les éclats de verre du pare-brise, au poignet droit et au front. Il se plaint, en outre, de contusions internes.

Le docteur Druvost, de Frévent, lui a prodigué ses soins. La voiture est en piteux état, son avant est défoncé. Le pare-brise et le volant sont brisés. La barrière du passage à niveau est endommagée. M. Hédin a échappé par miracle à une mort certaine.

LE CRIME DE MAISONCELLE

A la suite de l'assassinat de Mme Cappe, commis le 21 janvier, à **Maisoncelle** et qui produisit dans toute la région une grande et légitime émotion, M. Martin Deydier avait adressé une commission rogatoire au service d'identité judiciaire aux fins d'examen des diverses empreintes digitales laissées sur une vitre. Le service d'identité judiciaire que dirige à Paris le docteur Charles Sannier, a fait connaître au juge d'instruction de Saint-Pol, M. Martin Deydier, que les traces laissées par les empreintes digitales ne se rapportent pas aux diverses personnes dont la police avait relevé les empreintes digitales et notamment à la personne accusée par M. Edmond Cappe.

Le mystère demeure donc entier.

Avant les funérailles de M. Toucas - Massillon

SOUS-PRÉFET DE VALENCIENNES

De nombreux visiteurs se sont présentés hier, à la Sous-Préfecture de Valenciennes, pour aller s'incliner devant le corps de M. Toucas-Massillon, sous-préfet. De jolies couronnes offertes par le personnel de la Sous-Préfecture, les commissaires de police et spéciaux de Valenciennes et de l'arrondissement, le capitaine et la section de gendarmerie de Valenciennes, et de nombreuses gerbes de fleurs ont été déposées dans le vestibule d'honneur de la Sous-Préfecture.

La veillée du corps a été assurée l'autre nuit par le personnel de la Sous-Préfecture ; la nuit précédente, par les inspecteurs de la Police spéciale et les gradés de la Police municipale ; cette nuit, elle le sera par les commissaires de police et commissaires spéciaux.

De nouvelles personnalités ont apposé leur signature sur le registré spécial destiné à recevoir les condoléances ; on a noté les noms de MM. Jules Billiet, conseiller d'arrondissement ; Champy, directeur général de la Compagnie des Mines d'Anzin ; Lanselle, directeur des Douanes ; Darondel, substitut du Procureur de la République ; Chopinet et Condevaux, inspecteurs de l'Enseignement ; Vuillaume, inspecteur primaire honoraire ; Housquains, président de la Chambre des Avoués ; Bury, maire d'Avesnes-le-Sec ; Paul, maire de Bouchain, etc., etc...

Rappelons que les funérailles auront lieu vendredi 9, à 11 h. 30. Réunion à la Sous-Préfecture de Valenciennes, rue de Viviers.

Nous croyons savoir que quatre discours seront prononcés à la gare par MM. Langeron, préfet du Nord, au nom de l'Administration Préfectorale et du Personnel ; Daniel-Vincent, ancien ministre, sénateur, président du Conseil Général, au nom de cette assemblée ; Millot, ancien ministre, maire, au nom de la Ville de Valenciennes et Gustave Thiétard, maire d'Anzin, président du Conseil d'arrondissement.

DISPARITION D'UN VIEILLARD A BRUAY-EN-ARTOIS

Un vieux mineur retraité, M. Jules Tintillier, 68 ans, qui demeurait avec sa fille Mme Fruchart Octave, 2, rue de Marles, à **Bruay-en-Artois**, a quitté le domicile de cette dernière dimanche 18 février au matin, sans préciser où il se rendait, et il n'a pas reparu depuis ; très inquiète, Mme Fruchart a déjà fait effectuer des recherches un peu partout, parmi les membres de la famille et dans la région de **Boulogne**, d'où le vieillard est originaire, mais celles-ci n'ont donné aucun résultat.

M. Tintillier avait toute sa lucidité et il n'avait jamais manifesté aucune intention de suicide ; on se perd en conjectures sur les motifs de cette disparition.

Ce vieillard est grand : il mesure 1 m. 75 et il est de moyenne corpulence ; il porte une petite moustache blanche, a les yeux bleus et il est complétement chauve. Il était vêtu à son départ d'un pardessus gris noir, d'un complet marron, de chaussures noires, d'une casquette bleu marine à visière et d'un cache-col de laine.

Les personnes qui le découvriraient ou possèderaient sur M. Tintillier des renseignements, sont instamment priées de le faire savoir d'urgence, soit à sa fille, Mme Fruchart Octave, 2, rue de Marles, à **Bruay**, ou au commissariat de police de **Bruay-en-Artois** (téléphone : 50).

Une inscription en faux au Tribunal d'Hazebrouck

Elle a été provoquée par une affaire de fraude de volailles

Nous avons en son temps relaté l'affaire de fraude de volailles, où les douaniers Plancke et Priem, de Godewaersvelde, en embuscade à Caloanne, point d'extrême frontière, remarquèrent dans la soirée du 9 janvier un groupe d'individus qui de l'épicerie Staelen, située en Belgique, transportaient en France, à l'estaminet tenu par Flahau Maurice, 34 ans, des cageots de volailles vivantes.

Trois paniers de volailles furent découverts dans une dépendance du café. Le lendemain, au cours d'une perquisition on trouva encore trois autres cageots donnant un total de 68 volailles. Elles avaient été saisies et vendues peu après.

Le cabaretier Flahau comparaissait mardi à l'audience du Tribunal pour recondit un délit.

Mme Flahau vint témoigner et affirmer que ces volailles lui appartenaient, qu'elle les transportait ainsi tous les soirs du poulailler dans la grange voisine de son habitation afin de leur donner plus de place pour se mouvoir et qu'habituées à cela les poules la connaissaient bien. Mme Flahau souhaite « de pouvoir être mise en présence de ses poules qui la reconnaîtraient ! »

Cette déclaration produisit un mouvement d'hilarité.

Le douanier Priem, puis Plancke, relatèrent les circonstances de la prise ainsi que les allées et venues qui se répétèrent à huit reprises de l'épicerie à l'estaminet.

Me Martel, avocat à **Saint-Omer**, chargé de la défense de Flahau, s'acquitta avec une belle énergie : il fit tout d'abord préciser certains points par les douaniers.

M. Nave, receveur des Douanes, dans ses réquisitions, demanda une amende de 1.200 francs et 200 francs à titre de dommages et intérêts.

M. le Procureur estimant inadmissible les déclarations de Mme Flahau, conclut à la culpabilité de M. Flahau.

Me Martel plaidant, dit que son client fut victime d'une erreur et que la saisie fut nulle et irrégulière, n'ayant pas été faite immédiatement. L'Administration, dit-il, a fait vendre les poules le lendemain de la saisie rendant impossible la preuve d'origine de la volaille.

Cette vente, dit le défenseur, a été faite au mépris de la loi.

Me Martel, revenant sur les déclarations de Mme Flahau, les trouve admissibles ; celle-ci fait de l'élevage et possède une centaine de poules Léghorns, bonnes pondeuses, rentrant la volaille sélectionnée chaque soir, dans des cageots, elle la pouse à la ponte. Cette opération peut être prouvée.

Faisant allusion à la prime attribuée aux douaniers, il s'attira une vive réplique de la part de M. le Procureur, qui défend les précieux auxiliaires que sont les douaniers.

Me Martel, avec énergie, s'inscrit en faux contre le procès-verbal ; « il est impossible, dit-il, de par la situation des immeubles incriminés que les faits signalés aient été vus des douaniers ».

M. le Procureur demanda au Tribunal le délibéré de l'affaire à une date fixe, afin de lui permettre de statuer sur l'inscription de faux.

Le Tribunal donnant acte à M. Flahau de son inscription de faux, renvoie l'affaire au mardi 13 mars prochain.

APRÈS L'EXPLOSION D'UN OBUS DANS LA SOMME

UN JUGEMENT INTÉRESSANT DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE PÉRONNE

Le tribunal correctionnel de **Péronne** a statué hier sur un cas qui intéressera certainement les habitants de l'ancienne zone de bataille. Le 14 février 1933, un obus explosait dans un feu de broussailles que des ouvriers avaient allumé dans le bois des Fourcaux, à **Longueville**, propriété appartenant au vicomte d'Angers. Des cinq hommes qui se trouvaient autour du brasier pour l'alimenter, trois furent grièvement blessés, les nommés Delsal, Driencourt et le garde Flet ; deux autres furent tués, ce sont les nommés Choquet et Leblond.

Les rescapés et les autres ouvriers qui se trouvaient occupés plus loin au nettoyage du bois sont presque tous d'accord pour déclarer que le garde Flet, tout en leur disant de s'éloigner après avoir mis le feu, leur conseilla aussi de s'approcher de temps en temps pour y jeter à nouveau des herbes et broussailles ; par contre, tous affirment que M. Charles Lefert, gérant de la propriété, leur recommandait la plus grande prudence.

Le garde Flet était poursuivi devant le tribunal pour homicide par imprudence. Me Daudré présentait sa défense ainsi que celle du vicomte d'Angers, civilement responsable. L'avocat s'étonnait de ce procès, le premier, disait-il, qui depuis les hostilités, avait été intenté contre quelqu'un ayant employé des hommes victimes d'un accident de ce genre et il réclamait l'acquittement du garde.

Le tribunal après un assez long délibéré, a acquitté le garde Flet, estimant qu'il n'avait en l'occasion commis aucune imprudence.

DEUX AÉRONAUTES MILITAIRES PARTIS DE COMPIÈGNE, ONT ATTERRI PRÈS DE MAUBEUGE

Mardi matin, deux officiers aéronautes, le lieutenant Joullin et le sous-lieutenant Chott, de la 52e demi-brigade d'aérostation, quittèrent la base de Compiègne à bord d'un sphérique libre, pour une ascension d'exercice et d'étude.

Le voyage s'effectua normalement jusqu'au dessus de la région de **Maubeuge**, où les officiers s'aperçurent que le ballon perdait de la hauteur par suite d'une légère déchirure de l'enveloppe. Ils prirent alors leurs dispositions d'atterrissage. Celui-ci devenait par ailleurs nécessaire, la frontière belge étant proche et les aéronautes désirant ne pas quitter le territoire national.

Un moment après, vers le milieu de l'après-midi, le sphérique prenait terre sans encombre, dans une vaste prairie, près du château Lagasse, territoire de la commune de **Damousies**.

Ils s'occupèrent aussitôt de dégonfler complétement l'enveloppe et de replier le matériel, aidés peu après par l'adjudant de gendarmerie Renault, qui effectuait une tournée dans les environs. Un cultivateur mit une camionnette à la disposition des officiers et le soir le matériel était embarqué en gare de **Maubeuge** à destination de la base de Compiègne, où les aéronautes rentrèrent le soir même après leur voyage au gré du vent.

LE BANQUET CORPORATIF DES DÉPOSITAIRES DE JOURNAUX DU NORD DE LA FRANCE AURA LIEU A VALENCIENNES

Le banquet corporatif des dépositaires de journaux du Nord de la France aura lieu cette année à Valenciennes.

Il sera servi le 18 mars, à 13 h. 35, au Grand Hôtel, en face de la gare de Valenciennes. Le prix en est fixé à 50 fr. par personne.

Les bulletins d'adhésions doivent être envoyés à M. Golder, 41, rue de Paris à Valenciennes, accompagnés de leur montant ou d'un avis de versement au compte chèque postal 300.72.

Roubaix

Bureaux : 45, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépôt de vente : 78, Grande-Rue

LA CIRCULATION DANS LA RUE DU VIEIL-ABREUVOIR

La rue du Vieil-Abreuvoir, comme beaucoup d'autres artères du centre de notre ville, qui ont été tracées il y a plusieurs centaines d'années, est un passage étroit et tortueux qui ne convient plus aux exigences de la circulation actuelle. Dans le temps, c'est-à-dire avant que nous soyions arrivés au siècle de l'automobile, de nombreux et graves inconvénients furent soulevés à maintes reprises.

De jour en jour la situation s'aggrave et tout a été tenté pour y remédier dans la plus grande mesure possible. Mais les efforts restent inutiles, surtout depuis la création d'un sens unique dans la rue Nain. Des embouteillages se produisent, journellement, dans la rue du Vieil-Abreuvoir, malgré toute l'attention que prêtent les usagers de la route lorsqu'ils doivent passer dans cet étroit boyau. Combien d'accrochages s'y sont produits sans graves inconvénients, toutefois, puisque chaque fois tout se résumait à des dégâts purement matériels.

Pour éviter ces « coups de tampon » des instructions ont été données pour que les véhicules stationnent, suivant les jours correspondants, soit du côté des numéros pairs ou des numéros impairs. Un policier est, à l'occasion, désigné pour faire respecter ces prescriptions et, il faut l'avouer, il a fort à faire dans cette rue en forme de demi-cercle et dans laquelle le champ de visibilité se limite à une quarantaine de mètres.

D'autre part, les commerçants établis dans le tronçon faisant face à la Grand Place se plaignent du « sans-gêne » imperturbable de certains automobilistes laissant, durant de longues heures, leur voiture en stationnement devant leur magasin. — Pourtant un parc d'autos a été spécialement créé à leur intention sur le terre-plein de la Grand Place et admirablement délimité par des lignes ~~ploutées~~. Pourquoi ne veulent-ils pas l'utiliser ?

Il n'est, certes, pas toujours facile de faire respecter les prescriptions du règlement de la circulation, mais si l'on pouvait compter sur la bonne volonté des usagers de la route tout marcherait certainement beaucoup mieux. C'est, d'ailleurs, l'avis général et ce malgré les grosses difficultés créées par le croisement des voitures dans cet étroit passage. — F. C.

Halle FLIPO, arrivages Brie, Chester

RÉUNION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

Voici le compte rendu sommaire de la séance du 2 mars :

Mort du roi Albert Ier. — M. le Président de séance prononce l'allocution suivante à laquelle l'assemblée s'associe avec émotion.

« En ouvrant cette séance, mes chers Collègues, je tiens à associer notre Compagnie au deuil de nos voisins et amis de Belgique.

» En votre nom je vous demande de transmettre à M. le Consul général de Belgique à Lille, l'hommage de la Chambre de Commerce de Roubaix à la mémoire vénérée du roi Albert Ier et le témoignage respectueux de la part qu'elle prend au deuil du peuple belge.

Commerce extérieur. — Pour faire suite à la délibération de la Chambre de Commerce, M. le ministre du Commerce l'a informée que les importations de marchandises japonaises sont passibles d'une surtaxe compensatrice de change dont le taux est très élevé (11 %). D'autre part, l'importation de nombreuses catégories de marchandises japonaises est contingentée. Les bases de ces contingents ont été calculées sur la moyenne d'années durant lesquelles le Japon n'était pas exportateur ; il en résulte que le contingent accordé au Japon est, dans la plupart des cas, plus faible qu'il ne serait ailleurs, le ministère du Commerce examine particulièrement les questions soulevées par l'augmentation de certaines importations japonaises en vue de rechercher les mesures qui permettraient de remédier aux difficultés qui résultent pour certaines de nos industries de l'accroissement de la concurrence des articles japonais, imputable tant aux conditions exceptionnelles du travail au Japon qu'à la dépréciation du yen.

Maintien de l'Office national du Commerce extérieur. — La Chambre de Commerce considérant avec l'assemblée des Présidents de Chambres de Commerce : Que l'office national du Commerce extérieur, par son rôle de centralisation et de diffusion documentaire, a contribué manifestement à servir les intérêts de notre exportation et à favoriser les relations d'affaires avec l'étranger ;

Que la suppression de cet établissement public qui remplit un rôle nettement défini et indispensable dans l'organisation générale de l'Expansion commerciale nuirait au développement de notre activité exportatrice ;

Que, d'autre part, cet Office dont les frais doivent être couverts par le produit de la taxe pour le développement du Commerce extérieur, ne constitue pas une charge pour le budget de l'Etat ;

Émet le vœu :

« Que l'Office national du Commerce extérieur, réorganisé s'il y a lieu, pour tenir compte de nos vœux antérieurs sur la suppression des offices, soit rétabli comme un service du ministère du Commerce, mais avec une certaine indépendance, respectant notamment le statut antérieur des attachés commerciaux.

Chômage sur les voies navigables. — La Chambre de Commerce, appelée à donner son avis sur le tableau de chômage sur les voies navigables en 1934 a présenté les desiderata suivants : 1. Réduction au minimum des chômages sur les voies navigables ; 2. Lorsqu'ils sont impossibles à éviter, utilisation des moyens modernes les plus rationnels pour exécuter les travaux ; 3. Utiliser autant que possible les crédits en concentrant successivement les efforts sur les portions de canaux à remettre en état, de façon à éviter d'y revenir avant un certain délai ; 4. Quand plusieurs itinéraires peuvent être utilisés pour une même destination, toujours tenir libre l'un d'entre eux.

Transport de laines brutes de Dunkerque à Roubaix. — Une proposition tend à réduire les prix de transport des laines brutes de Boulogne et Calais à Roubaix.

Laissant Dunkerque de côté, elle aura pour résultat de prendre à ce port du trafic à l'avantage de Boulogne et de Calais, mais non aux ports étrangers concurrents, ce qui est son objectif réel.

En conséquence, la Chambre de Commerce de Roubaix émet le vœu que le port de Dunkerque soit admis au bénéfice des disposition prévues dans la même proportion que les ports voisins.

Les véritables connaisseurs de Bière se retrouvent chaque soir au PALAIS DE LA BIÈRE, propriété des actionnaires de la BRASSERIE COOPÉRATIVE DE MONS-EN-BARŒUL.

L'EXPOSITION DES COMMERÇANTS DU CENTRE

L'Exposition des Commerçants du Centre est toujours très suivie par les roubaisiens et les ruraux des environs.

Tout le monde sait, en effet, que nos commerçants ne négligent rien pour présenter à leur clientèle, à l'ouverture de la saison, tout ce que la mode produit de plus nouveau et de plus sensationnel.

C'est dire le succès de cette manifestation. D'autant plus que cette année encore, la fête carnavalesque de la Mi-Carême va ramener dans nos rues une foule compacte pour voir défiler tant les isolés aux costumes pittoresques que les belles sociétés belges et françaises dont les musiques et les danses sont si goûtées.

Concert de l'Amicale Jean-Macé

Les Anciens Elèves de l'Amicale Jean Macé organisent un concert de gala pour le dimanche 11 mars. Il aura lieu dans la salle des fêtes de l'école Jean Macé, boulevard de Mulhouse, avec le concours de la Symphonie, du Cercle artistique Jean Macé, d'un groupe de fillettes de l'Ecole Maternelle Jean Macé, dans le but de doter d'un appareil à projections l'Ecole Maternelle de la rue de Condé.

Nous donnons ci-dessous un aperçu du programme : Cercle Symphonique Jean Macé ; Orchestre enfantin, par les élèves de l'Ecole maternelle ; Jeu de la rose ; Solo de violoncelle par Mlle Debaisieux ; mouvements rythmiques, par les élèves de l'Ecole maternelle ; « La Noce de Jeanneton » ; orchestre enfantin ; M. Charls Nebel, chanteur à voix ; M. E. Deregnaucourt, comique grime ; Mlle Elise Ghislain, diseuse ; M. Victor Vancénoge, basse ; « Un chien dans un jeu de quilles », vaudeville militaire en 1 acte interprété par le Cercle artistique Jean Macé ; M. Rotsaert A., M. Meunier, M. Dumoulin J., M. Deraedt, M. Vanasse H.

EXTRACTION sans piqûre et sans douleur au Protoxyde d'Azote par le « NOVOL » Clinique Dentaire MOUSSALLI 93, rue du Collège, 93 — ROUBAIX

C'EST L'HEURE

Un commerçant complaisant, M. Prudent Vancauwenberghe, 45 ans, cafetier, 119 bis, rue de la Gare, malgré que l'heure de la retraite fut sonnée depuis un bon moment, continuait néanmoins à servir à boire à des consommateurs attardés dans son établissement.

Malheureusement pour lui, une ronde de police passa par là et sanctionna l'infraction sous forme d'un procès-verbal.

Les créations des Grands Magasins du Louvre de Paris se recommandent par leur bon goût, leur qualité irréprochable et leurs prix très modérés. Demandez le catalogue général de Nouveautés d'Été à Monsieur le Directeur des Grands Magasins du Louvre à Paris. Il vous sera expédié franco par retour.

UNE CAMIONNETTE RENVERSA UN CYCLISTE

Hier, vers 19 h., un charretier, M. Rémy Lampe, 48 ans, domicilié avenue Alfred-Motte, baraquement 37, regagnait son domicile à bicyclette. Il passait boulevard de Reims lorsqu'il fut pris en écharpe par une camionnette automobile que pilotait M. Octave Delahaye, 23 ans, 161, rue Duplre, à Croix, chauffeur au service de M. Heddebaut, 61, rue Anatole-France, également à Croix.

Par suite de cet accrochage M. Lampe fut projeté sur la chaussée et se contusionna légèrement sur diverses parties du corps.

Une enquête est ouverte par M. Malot, commissaire du 3e arrondissement de police.

MALADIES DE LA PEAU
Guérison par malade chez lui
Dr Verhaeghe, Pharm. du Trichon. Rx

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA FÉDÉRATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Les membres de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing sont priés de bien vouloir assister à la 15e assemblée générale annuelle de la Fédération, qui aura lieu mardi 20 mars, à 10 h. 30, dans la Salle des Ventes Publiques de la Bourse de Commerce de Roubaix (entrée, 3, rue de l'Hôtel-de-Ville).

A l'issue de cette assemblée générale, c'est-à-dire à 11 h. 30, aura lieu, sous le patronage des Chambres de Commerce de Roubaix-Tourcoing, une conférence intitulée : « Où en est l'expérience du Président Roosevelt ?, par M. Pierre Lyautey, directeur honoraire de l'Association de l'Industrie et de l'Agriculture Françaises.

Le Comité espère que, en raison du profond intérêt que présente ce sujet tout à fait d'actualité, ainsi que de la notoriété du conférencier (neveu du Maréchal Lyautey) qui vient de rentrer d'un voyage d'études aux Etats-Unis et à déjà accompli trois missions en Amérique au cours de ces dernières années, les membres de la Fédération assisteront tous à l'assemblée et à la conférence, le tout devant être terminé vers midi.

UN SCANDALE
RUE LÉON-GAMBETTA, A LILLE
62½

LA BRADERIE DU PILE

Le comité des fêtes rappelle aux marchands de places, marchands forains, camelots, etc., etc..., que la braderie annuelle de la rue Jules-Guesde aura lieu lundi 12 mars, dès 8 h. à 13 h., partie comprise entre la rue Pierre-de-Roubaix et rue de Condé et rues adjacentes. Ils sont priés de venir nombreux comme les années précédentes, s'installer aux endroits habituels et assurer le succès de cette braderie.

Chez Valère LEPERS, 33 r. Hospice, Rx
Nouveaux modèles de Printemps. Ensemble 175.00
Cette semaine : Robe de chambre pour hommes, val. 200 fr. 75.00

COURS D'INSTRUCTION POUR BRANCARDIERS-SECOURISTES

Le deuxième cours théorique a été donné hier au siège de la Croix-Rouge devant un auditoire particulièrement nombreux de brancardiers qui justifiait par sa présence l'intérêt et l'opportunité de cette initiative.

Le conférencier avait pris pour sujet : « La Protection individuelle contre les dangers d'une guerre aéro-chimique ».

Après un exposé des différents moyens de protection tant pour les poumons que pour la peau : masques filtrants, masques isolants, vêtements isolants, il s'attache surtout à expliquer les principes qui en régissent la fabrication, leur fonctionnement et donna des conseils précieux sur leur utilisation. A propos des vêtements protecteurs, il signalar en outre le moyen pour chacun d'en improviser facilement.

Cette conférence fut suivie de démonstrations pratiques faites par le sergent-chef Descamps, moniteur de l'armée à l'aide des masques et appareils actuellement en usage.

Après avoir chaleureusement remercié conférencier et moniteur, M. Louis Watine annonça la formation prochaine d'équipes de secouristes par secteur ayant à leur tête un chef d'équipe chargé de l'exécution des ordres.

De plus, une bibliothèque roulante composée des principaux ouvrages concernant la guerre des gaz sera mise à la disposition des brancardiers pour compléter leur formation.

Le troisième cours fixé au mardi 20 mars, à 18 h. 30, traitera de « La Protection collective ».

STATISTIQUE SANITAIRE

Durant la période du mois de février 1934, 115 enfants (59 du sexe masculin et 56 du sexe féminin) ont vu le jour à Roubaix ; 50 mariages ont eu lieu et 4 divorces ont été prononcés ; 170 personnes (84 du sexe masculin et 92 du sexe féminin) sont mortes ; sur ce nombre, 48, dont 8 étrangères à la ville ont succombé à l'Hôpital.

La mortalité moyenne des cinq dernières années pour le mois de février est de 209 ; elle fut, pour janvier 1934, de 170 ; 16 enfants de moins de un an sont morts, soit 13,9 % des naissances.

La tuberculose a fait 17 victimes, soit 10 % de la mortalité totale.

Le cancer a provoqué 13 décès.

Les maladies épidémiques en ont amené un seul, occasionné par la fièvre typhoïde. La personne décédée de cette maladie a succombé à l'Hôpital et n'habitait pas Roubaix.

Le Service d'Hygiène a fait procéder à 37 désinfections. Sur 8 échantillons d'eau pour l'alimentation soumis à l'analyse chimique, 6 ont été reconnus mauvais.

Il a été procédé à 60 recherches bactériologiques et deux examens de sangs.

Durant le mois de février, le dit service a délivré les autorisations concernant la construction de 6 habitations et 49 permis relatifs à des transformations diverses dans des immeubles.

CARNET

FUNÉRAILLES

Vous êtes prié d'assister au Convoi et Service de **Madame**

Veuve Jacques PAUCOT
née Eugénie LEBEHOT

décédée à LILLE le 7 mars 1934, dans sa 86e année, administrée des Sacrements de l'Église. Lesquels auront lieu le Samedi 10 dudit mois à 10 heures, en l'Église Saint-Sépulcre, à SAINT-OMER, suivis de l'inhumation au cimetière dudit lieu dans le caveau de famille.

Réunion à ladite église à 9 heures 45.

Ni fleurs ni couronnes

La levée du corps se fera le même jour à Lille, 240, rue Solférino, à 7 heures 45.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

De la part de :
Monsieur le Docteur Maurice PAUCOT de Madame et leurs enfants ;
Monsieur le Docteur Henri PAUCOT, de Madame et leurs enfants ;
Monsieur René PAUCOT, Proviseur, à Orléans, de Madame et leurs enfants.

Pompes Funèbres Générales
LILLE, Tél. 9-81 et 60-63

LE GRAND CONCERT DE GALA DE LA CONCORDIA-HARMONIE ET DE L'UNION SPORTIVE ROUBAISIENNE

Le grand concert que vont organiser en commun nos deux belles sociétés roubaisiennes : la Concordia-Harmonie et l'Union Sportive Roubaisienne, aura lieu le lundi 26 mars, à 20 h., au Grand-Théâtre de Roubaix.

Tous ceux qui auront le privilège d'assister à cette manifestation auront le plaisir d'applaudir un programme de choix qui, par ces périodes difficiles, sera quand-même sensationnel. Ce n'est d'ailleurs que le premier essai d'une nouvelle organisation artistique qui va prochainement éclore dans notre ville.

Des artistes réputés se présenteront au public. Musiciens, chanteurs, comédiens, se produiront pour intéresser, et charmer les auditeurs qui seront légion.

La représentation sera absolument gratuite pour tous les membres d'honneur, donateurs, honoraires et actifs de ces deux groupements, ainsi que pour les membres de leur famille.

Moins de Fatigue, plus de Bien-Être en lessivant au BLANCO
Voyez l'annonce page 9.

Sociétés et Comités

HARMONIE DU NOUVEAU ROUBAIX. — Ce soir jeudi, répétition au siège à 20 h. 15 pour clairons, tambours et musiciens.

GROUPE LYRIQUE DU FONTENOY. — Ce soir à 20 h. répétition générale au siège, 71, rue de France.

ORPHÉON DES A. C. ET SOLDATS. — Ce soir à 19 h. 30, répétition partielle des nouveaux chœurs et clôture des inscriptions pour la ducasse à pierrots de dimanche prochain.

UNION DES MUTILÉS ET REFORMÉS. — Le Conseil d'administration prie ses membres disponibles de bien vouloir assister aux funérailles de M. Georges Glorieux, qui auront lieu vendredi 9 mars à 8 h. 30 en l'Église Saint-Sépulcre. Rassemblement à la maison mortuaire, 80, rue Watt, cour S.x, 20, à 8 heures 15.

MILITAIRES BELGES, MUTILÉS ET INVALIDES DE GUERRE